

La puéricultrice de PMI
 passera dans l'école de
 votre enfant les :

.....



L'action préventive
 en école maternelle

Qui effectue
 ce bilan :

- La puéricultrice de PMI,
 Madame
 - le Médecin de PMI,
 Docteur
- Pour les contacter, vous pouvez téléphoner à la
 Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale de :
- Tél. :

➤ Lors de ce bilan gratuit pour les familles, n'oubliez pas de vous munir du questionnaire de santé confidentiel joint préalablement rempli, du carnet de santé de votre enfant et de la carte vitale sur laquelle est inscrit votre enfant.



Conseil départemental des Vosges
 Pôle Développement des Solidarités

- Direction de l'Enfance et de la Famille [DEF]
- Service de la Protection Maternelle et Infantile [PMI]

@ Photographies : Alex Smith, Mijola Velucko, Patricia Hofmeister, forestpath, JPC-PR0D, Artem, Gorohov, Patrice BOUTCHER, Artur Gabrysiak, Jordan, Andres Rodriguez, Photostart, • fotoliz.com
 Conception graphique et impression : Conseil départemental des Vosges [2017]





Organisés chaque année sur l'ensemble du département, par les équipes de Protection Maternelle et Infantile du Conseil départemental, les bilans de santé sont destinés à tous les enfants de moyenne section de maternelle (éventuellement de petite section) et ont lieu dans les écoles. Une puéricultrice vient rencontrer chaque enfant [en présence des parents s'ils le souhaitent] pour effectuer les tests de dépistage. Selon les secteurs, une orthoptiste verra votre enfant pour effectuer un dépistage visuel. Au vu des résultats de ce bilan, un rendez-vous avec le médecin de PMI pourra être proposé.



Un objectif :

Favoriser l'épanouissement de l'enfant dans le cadre scolaire en veillant à sa santé et en proposant des aides adaptées.

L'après bilan :

Le médecin ou la puéricultrice recontacte si nécessaire les familles pour leur proposer les aides adaptées aux difficultés rencontrées par leurs enfants.



Le bilan de santé des 3/4 ans

L'article L.2112-2 du code de la santé publique stipule que le service de PMI des conseils départementaux "doit organiser des consultations et des actions de prévention médico-sociale en faveur des enfants de moins de six ans ainsi que l'établissement d'un bilan de santé pour les enfants âgés de trois à quatre ans, notamment en école maternelle".
C'est un service de santé publique ouvert à tous, tous les jours, qui a pour objet "d'assurer, grâce aux consultations et aux examens préventifs des enfants pratiqués notamment en école maternelle, la surveillance de la croissance staturo-pondérale et du développement physique, psychomoteur et affectif de l'enfant ainsi que le dépistage précoce des anomalies ou déficiences et la pratique de vaccinations"
[article R.2112-3 du code de la santé publique].

Où s'adresser ?

⇒ Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale [MSVS] d'Épinal 1
Place du Général de Gaulle
THAON-les-VOSGES
88150 CAP AVENIR VOSGES
Tél. : 03 29 39 40 57

⇒ Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale [MSVS] de Rambervillers
27 avenue Felix Faure
88700 RAMBERVILLERS
Tél. : 03 29 65 04 79

⇒ Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale [MSVS] d'Épinal 2
1 rue de la Préfecture
88000 EPINAL
Tél. : 03 29 29 86 50

⇒ Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale [MSVS] de Remiremont
10 rue des 5^{ème} et 10^{ème} BCP
Bâtiment 1
88200 REMIREMONT
Tél. : 03 29 24 98 70

⇒ Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale [MSVS] d'Épinal 3
31 rue des Acacias
88190 GOLBEY
Tél. : 03 29 29 86 50

⇒ Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale [MSVS] de Saint-Dié 1
7 rue Pierre Bérégofov
88100 SAINT-DIE-des-VOSGES
Tél. : 03 29 53 50 90

⇒ Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale [MSVS] de Gérardmer
18 boulevard Garnier
88400 GERARDMER
Tél. : 03 29 63 66 66

⇒ Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale [MSVS] de Saint-Dié 2
74 rue d'Alsace
88100 SAINT-DIE-des-VOSGES
Tél. : 03 29 55 22 88

⇒ Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale [MSVS] de Neufchâteau
39 rue Jules Ferry
88300 NEUFCHATEAU
Tél. : 03 29 94 02 84

⇒ Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale [MSVS] de Vittel
387 rue Saint-Eloi
88800 VITTEL
Tél. : 03 29 08 02 33

Que comprend le bilan ?

- ⇒ Des tests de dépistage :
 - des déficits sensoriels (vue, audition)
 - des troubles de l'acquisition du langage
- ⇒ Un examen médical en présence de l'un des parents
- ⇒ Un entretien avec les parents :
 - sur la santé
 - les vaccinations
 - l'alimentation
 - le sommeil
 - l'adaptation à l'école

